

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 01436
Numéro SIREN : 509 479 960
Nom ou dénomination : FIDACO DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2018 sous le numéro de dépôt 28864

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL . 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

FIDACO DEVELOPPEMENT

4 rue Fernand Forest
49000 Angers

V/REF :

N/REF : 2008 B 1436 / 2018-A-28864

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 25/09/2018, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 11/09/2018
- Nomination(s) de gérant(s)

Concernant la société

FIDACO DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée
4 rue Fernand Forest
49000 Angers

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-28864 le 25/09/2018

R.C.S. ANGERS 509 479 960 (2008 B 1436)

Fait à ANGERS le 25/09/2018,

LE GREFFIER



M. L.

FIDACO DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 250 000 euros
Siège social : 4 rue Fernand Forest 49000 ANGERS
RCS ANGERS 509 479 960

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de co-gérant non associé, pour une durée indéterminée à effet du 1^{er} septembre 2018, Monsieur Guillaume PILAT demeurant 46 allée du Grand Servial 49000 ANGERS.

Monsieur Guillaume PILAT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guillaume PILAT, entrant alors en séance, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de cogérant et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires, ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie Certifiée conforme

Florence SCOUPE

Cogérante

